

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie Mardi 20 octobre 2015 à 20H00 et
Et Je vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR

1. Intervention JPEE et SERGIES
 - a. Compte rendu de la journée du 26/09 et présentation du dernier photomontage avant dépôt du permis de construire.
2. Adhésion à la Charte Terre Saine
3. Recensement de la population du 21/01 au 20/02/2016
4. Elections régionales – planning tenue bureaux de vote
5. Questions diverses

INTERVENTION JPEE ET SERGIES

Monsieur ROUAULT -JPEE - et Monsieur JULIEN – SERGIES – sont venus présenter l'avancement du projet éolien, leur partenariat financier et faire le compte rendu de la réunion publique du 26 septembre dernier. Suite à cette présentation, le Conseil Municipal a décidé de demander une réévaluation de la somme allouée au MW avant de prendre la délibération souhaitée avant le dépôt du permis de construire. Un courrier sera envoyé au Directeur Général de JPEE.

ADHESION A LA CHARTE TERRE SAINTE POITOU CHARENTES « VOTRE COMMUNE SANS PESTICIDES »

Monsieur SAVARD Bernard sous couvert de Madame le Maire présente au Conseil Municipal la démarche de la Charte Terre saine Poitou Charentes « Votre commune sans pesticides » adoptée par le Groupe Régional pour la réduction des pesticides en Poitou Charentes.

- Les démarches engagées au niveau européen pour diminuer la présence et l'utilisation des produits chimiques, notamment des pesticides, et au niveau national à travers le Grenelle de l'Environnement et le plan Ecophyto, interpellent chaque collectivité dans sa gestion des espaces publics.
- En Région Poitou-Charentes, la Charte Terre saine « Votre Commune sans pesticides » propose une démarche d'excellence environnementale pour concevoir et entretenir les espaces publics en diminuant puis supprimant les pesticides.
- Les objectifs visés concernant la protection de la santé des agents et des habitants fréquentant ces espaces publics, des ressources naturelles, de la biodiversité (faune et flore), de la qualité de l'air et de l'eau.

- L'engagement de la commune dans cette démarche de progrès conduira à mener des actions de formations des agents, d'information de la population, d'études sur les milieux naturels de la commune et à l'élaboration d'un plan et de méthodes d'entretien permettant une évolution vers la gestion différenciée et écologique des espaces.
- Cet engagement doit conduire la commune à élaborer dans un délai objectif d'un an une stratégie d'action, pour les années à venir via la rédaction d'un plan d'entretien, à respecter toutes les prescriptions réglementaires relatives au stockage et à l'utilisation des pesticides et à compléter la formation des agents.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides et de la gestion différenciée sur la commune, adopte le règlement et sollicite l'adhésion de la commune à la Charte Terre Saine Poitou Charentes « Votre commune sans pesticides ».

RECENSEMENT DE LA POPULATION DU 21 JANVIER AU 20 FEVRIER 2016.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population de Millac se tiendra du 21 janvier au 20 février 2016. Madame MUNOZ sera le coordonnateur mais il est nécessaire de recruter un agent recenseur qui ait des connaissances informatiques puisque que l'INSEE va inciter la population à faire leur déclaration par internet. L'annonce est parue sur le site internet, Pôle emploi va être contacté.

PLANNING TENUE BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS REGIONALES

	SCRUTIN DU 6 DECEMBRE 2015			SCRUTIN DU 13 DECEMBRE 2015		
	Président	assesseur	assesseur	Président	assesseur	assesseur
8H00 - 11H30	Danielle MAYTRAUD	Gérard BILLY	Sandrine CADU	Danielle MAYTRAUD	Gérard BILLY	Sandrine CADU
11H30 - 15H00	Francis PELLETAN	Marcel POULAIN	Vincent SOUCHAUD	Francis PELLETAN	Françoise JOYEUX	Vincent SOUCHAUD
15H00 - 18H00	Roger GOURGEAU	Françoise JOYEUX	Véronique FISSOT	Roger GOURGEAU	Bernard SAVARD	Jacky DUROUSSEAU

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à des dépenses non prévues, il est nécessaire afin de prendre une décision modificative afin de prévoir la fin de l'exercice.

SECTION	IMPUTATION	DIMINUTION CREDIT	AUGMENTATION CREDIT
Investissement	21571-088		+ 12 000
Investissement	1641		+ 8 000
Investissement	2111 -097	- 20 000	

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le virement de crédit ci-dessus.

ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR

Les membres du Conseil municipal remarquent que la commune n'est pas encore équipée d'un défibrillateur, que cet équipement pourrait être mis à disposition du public et pourrait être installé dans le sas d'entrée extérieur de la Mairie.

Madame le Maire présente un devis d'un montant de 1 815.42 € H.T. soit 2 178.50 € T.T.C. Après délibération, le Conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès du Département (FSID et PADC) et auprès de la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ La commune ne possède pas de plan du cimetière à l'échelle et numérisé. Madame le Maire présente un devis du géomètre M. MERLE pour un montant TTC de 3 396 €. Le Conseil municipal donne son accord pour l'élaboration de ce plan.
- ✓ Madame le Maire a rencontré Monsieur LABORIA (gendre de Monsieur GUILLEMAIN) qui préférerait acheter le chemin du Molessard plutôt qu'un échange avec un terrain. Le Conseil municipal reste sur son offre d'échange et va procéder au calcul de la surface afin de faire une proposition d'échange. Monsieur LABORIA pourra en attendant mettre une boîte aux lettres au bord de la RD 113 et mettre un panneau « voie sans issue ».
- ✓ FAUCHEUSE : Le Conseil municipal décide de régler la facture des établissements SOUCHAUD pour un montant de 1 013.28 €, de la récupérer et de contacter des autres fournisseurs pour voir des machines en exercice.
- ✓ Les numéros des maisons dans les hameaux seront posés par les agents accompagnés des élus concernés.
- ✓ L'invitation à la commémoration du 11 novembre est remise au Conseil municipal.
- ✓ La distribution des colis de Noël des personnes de plus de 70 ans aura lieu le samedi 19 décembre à partir de 9 heures.
- ✓ Le chemin de la Belle Epine est en mauvais état et les habitants demandent la pose d'un céder le passage. L'Adjoint à la voirie se rendra sur place.
- ✓ **Date du prochain conseil municipal : le lundi 23 novembre à 20 heures**